



Projets agrivoltaïques de Bœuf

**Compte-rendu du comité de projets
16 décembre 2024**

Mairie de Vernusse

RWE Renouvelables France

Sommaire

- Informations générales 3
 - Caractéristiques de la réunion 3
 - Objectif de la réunion..... 4
- Synthèse des échanges..... 4
 - Présentation de RWE 4
 - Volet physique..... 4
 - Volet paysage 4
 - Volet agricole 5
 - Volet design..... 5
 - Volet retombées économiques..... 6
 - Volet raccordement..... 6
- Annexe..... 7

Informations générales

Caractéristiques de la réunion

Le comité de projets s'est tenu lundi 16 décembre 2024 en mairie de Vernusse entre 15h et 16h. Etaient présents :

- **Les représentants de la commune de Vernusse et des administrations**
 - M. Lemoucheux, Maire de Vernusse
 - M. Eric Turret, Conseiller Municipal
 - M. Olivier Labouesse, Maire de Saint-Angel et représentant de la Communauté de Communes
 - M. André Berthon, Maire de Target
 - M. Pierre Lampaert, représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Allier
 - M. Daniel Tabutin, Maire de Blomard
 - M. Claude Melin, Conseiller Municipal

- **La société RWE**
 - M. Leopold HUGEL, Chef de projet , leopold.hugel@rwe.com
 - Mme Marine Plaza, Chef de projet, marine.plaza@rwe.com
 - M. Lucas Da Silva, assistant chef de projet, lucasdasilva@rwe.com

Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article. R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

Les slides de la présentation sont jointes en annexe du présent compte-rendu.

Synthèse des échanges

Présentation de RWE

RWE présente la société.

Présentation du projet

Les études ont porté sur l'intégralité des zones en rouge sur les cartes (aires d'études).

Monsieur Lampaert demande quelle est la durée du bail emphytéotique.

RWE indique que le bail emphytéotique a une durée de 40 ans prorogeable 10 ans selon la volonté des parties prenantes.

Volet physique

Monsieur Tabutin demande si le terrain est dégradé et s'il est intéressant d'effectuer une pâture dynamique sur la zone.

RWE indique que le terrain n'est pas dégradé et qu'un pâturage ovin sera effectué. L'exploitant aura la gestion du troupeau en fonction des ressources fourragères disponibles.

Volet paysage

Monsieur Labouesse souhaite savoir si la centrale sera visible depuis le Château du Puy Guillon.

RWE indique qu'une étude paysagère est en cours et que pour le moment, le bureau d'étude qualifie de faible l'impact visuel qu'aura le parc sur le Château.

Monsieur Touret demande si la visibilité depuis Les Côtes sera plus importante.

RWE indique que d'après les études paysagères, la vue depuis Les Côtes est considérée comme modérée.

Volet agricole

Le représentant de la Chambre d'agriculture demande des renseignements au sujet de l'exploitant.

Monsieur Touret demande si c'est à l'exploitant de nettoyer les panneaux et d'entretenir l'herbe en dessous.

Monsieur Tabutin souhaite savoir quelles sont les conditions de fermage et les conditions de location du terrain.

RWE indique qu'il s'agira de Monsieur Pivain, un jeune exploitant qui s'est lancé dans l'exploitation ovine et qui travaillait comme technicien agricole.

RWE établit une convention avec l'agriculteur : entretien au pied des panneaux, libre usage de la parcelle lorsqu'il en a besoin... Le bail rural/carrière est maintenu sur le volume bas, et le volume haut est loué à RWE. Un bail carrière est signé entre le propriétaire de la parcelle et l'exploitant.

RWE s'occupe du nettoyage des panneaux et de leur entretien.

Le représentant de la Chambre d'agriculture souhaite savoir ce que prévoit RWE en cas d'arrêt de l'exploitation agricole. Il émet aussi le souhait

RWE indique qu'il sera de son devoir de se remettre en conformité en remettant en place un exploitant. De plus, RWE indique que l'activité ovine est fortement présente dans l'Allier. La mise en place de bovins sur ce projet impliquerait des structures plus hautes ce qui engendrerait une impossibilité économique sur un projet de cette taille.

Volet design

Monsieur Touret souhaite savoir le type de support présent pour les tables photovoltaïques.

RWE indique que les études géotechniques donneront des informations sur le type de support possible. RWE prévoit pour le moment des monopieux.

Monsieur Labouesse demande une explication sur la réduction de la surface du projet par rapport à la zone initialement retenue.

RWE explique que certaines zones ont dû être exclues afin d'éviter des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers.

Volet retombées économiques

Monsieur Touret informe de la répartition des retombées fiscales entre commune, comcom et région : respectivement 20 % - 50 % - 30 %

Monsieur Berthon souhaite savoir si la CFE est comprise dans les retombées économiques.

RWE indique que la CFE est supprimée depuis deux décisions du Conseil d'Etat du 15 novembre 2022, n°449273 et 453995 rendues sous l'article L. 1382 du code général des impôts qui exonère de la taxe sur les propriétés bâties et donc de la CFE, les immobilisations destinées à la production d'énergie PV.

Volet raccordement

Monsieur Touret souhaite savoir le lieu de raccordement. RWE indique que le raccordement se fera au plus proche selon les recommandations d'Enedis.

Annexe



Projet agrivoltaïque de Boeuf

(Commune de Vernusse)

Comité de projet n°1

Léopold HUGEL, Chef de projet photovoltaïque

Marine Plaza, Cheffe de projet photovoltaïque

Lucas Da Silva, Assistant Chef de projet photovoltaïque

Lundi 16 Décembre 2024

« Le comité de projet assure une **concertation préalable** des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la **faisabilité** et les **conditions d'intégration** dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables. »

Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Sommaire

Projet agrivoltaïque de Vernusse



1. Le Groupe RWE



2. Présentation générale du projet



3. Enjeux du projet



4. Design



5. Raccordement



6. Retombées économiques



7. Démarche de concertation

1. RWE

Acteur majeur de la transition énergétique

RWE, acteur majeur de la transition énergétique

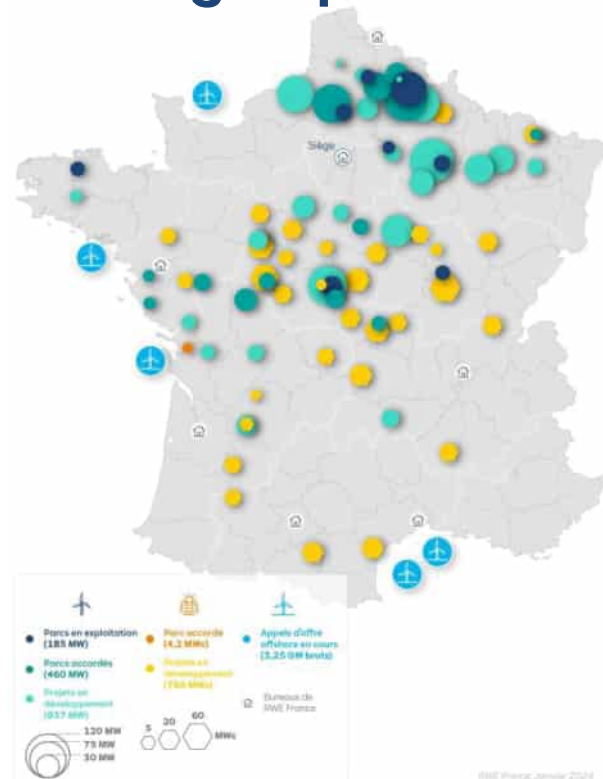
125 ans d'expertise en production d'électricité

- Implantée dans plus de 20 pays sur les 5 continents
- 20 000 collaborateurs à travers le monde dont 3 500 dédiés aux EnR
- 10 GW de puissance installée en technologies vertes
- Objectif 2030 : 50 GW de puissance verte et 50 milliards d'euros investis dans la transition énergétique



RWE, acteur majeur de la transition énergétique

Nos projets en France



Présence sur toute la chaîne de valeur



Pourquoi un projet solaire à Vernusse ?

Des objectifs nationaux et de nombreux avantages



10 MWc solaires fournissent les besoins en électricité d'une commune de **5 650 habitants***



Objectif français 2028 : **35 à 44 GW**
(env. 14 GW installés fin 2021)



Une **volonté politique mondiale** :

- Accord de Paris sur le climat
- Loi sur la transition énergétique



**Empreinte
environnementale maîtrisée**

95% des modules recyclables



Production propre

Emission de gaz à effet de serre négligeable



Faible impact visuel



Technologie mature

Rendement et durée de vie en constante hausse



Industrie compétitive

Un des prix au kWh les plus bas du marché**

(Sources : CNRS et la Fédération de recherche du Photovoltaïque)

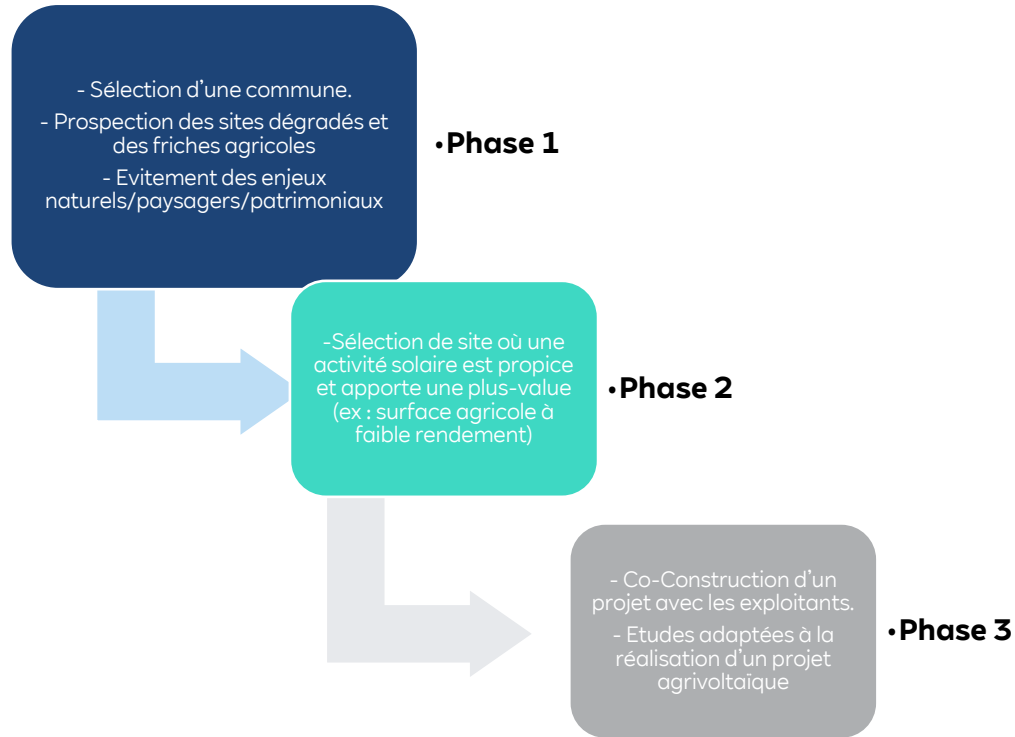
* Source : Ademe – Mars 2021 - Panel Usages électrodomestiques – Calculs basés à partir d'une puissance installée de 10 MWc

** Etude IEA – Oct 2020

2. Présentation du projet

Présentation générale du projet

Méthode de prospection

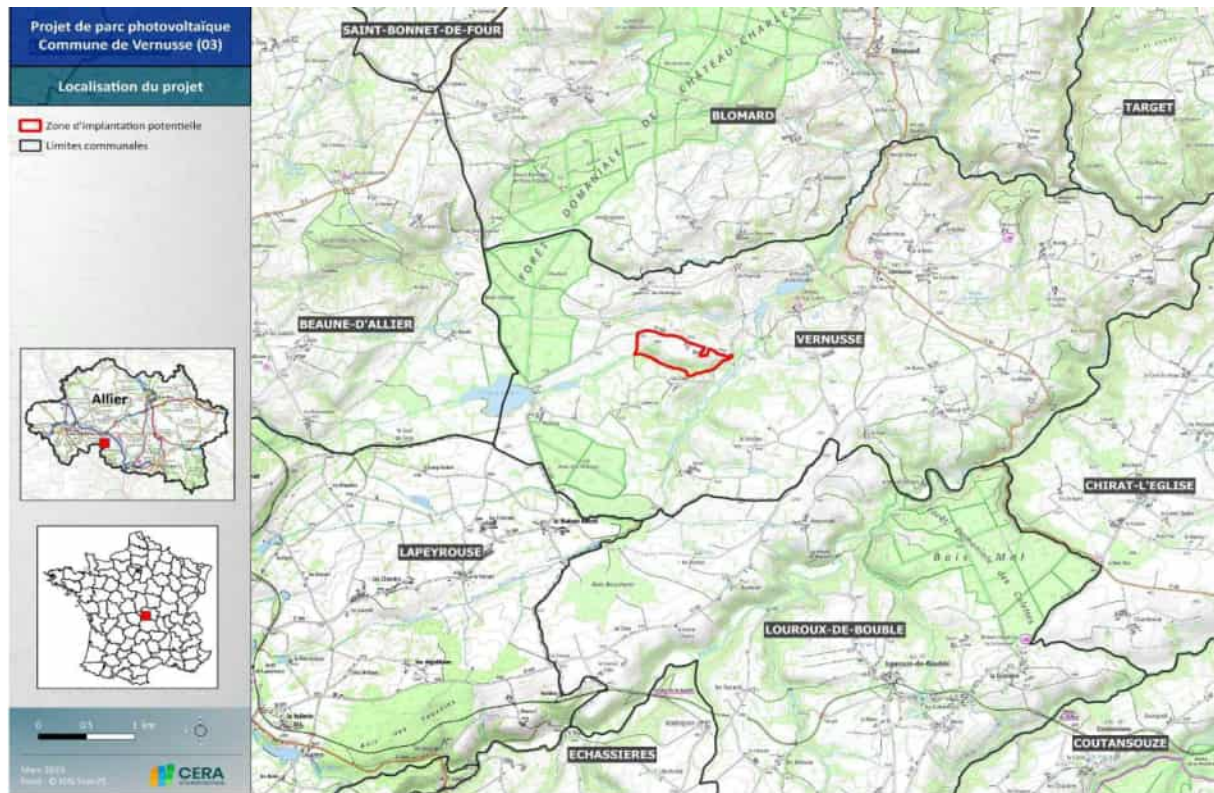


Présentation du projet

Situation géographique

Vernusse :

- Site localisé au lieu-dit le Bœuf sur la commune de Vernusse (03)
- Communauté de Communes de Commeny Montmarault Néris Communauté
- Commune sous PLUI (2024)
- Commune de 150 habitants (2021) sous PLUI (10/2024)



Présentation du projet

Situation géographique

- Parcelle privée YA02 composée en partie de forêt, prairie permanente, ruisseau et champ céréalier.
- Zone d'étude de 26,15ha.
- Zone retenue pour le projet de 8,64ha



Présentation du projet

Situation géographique

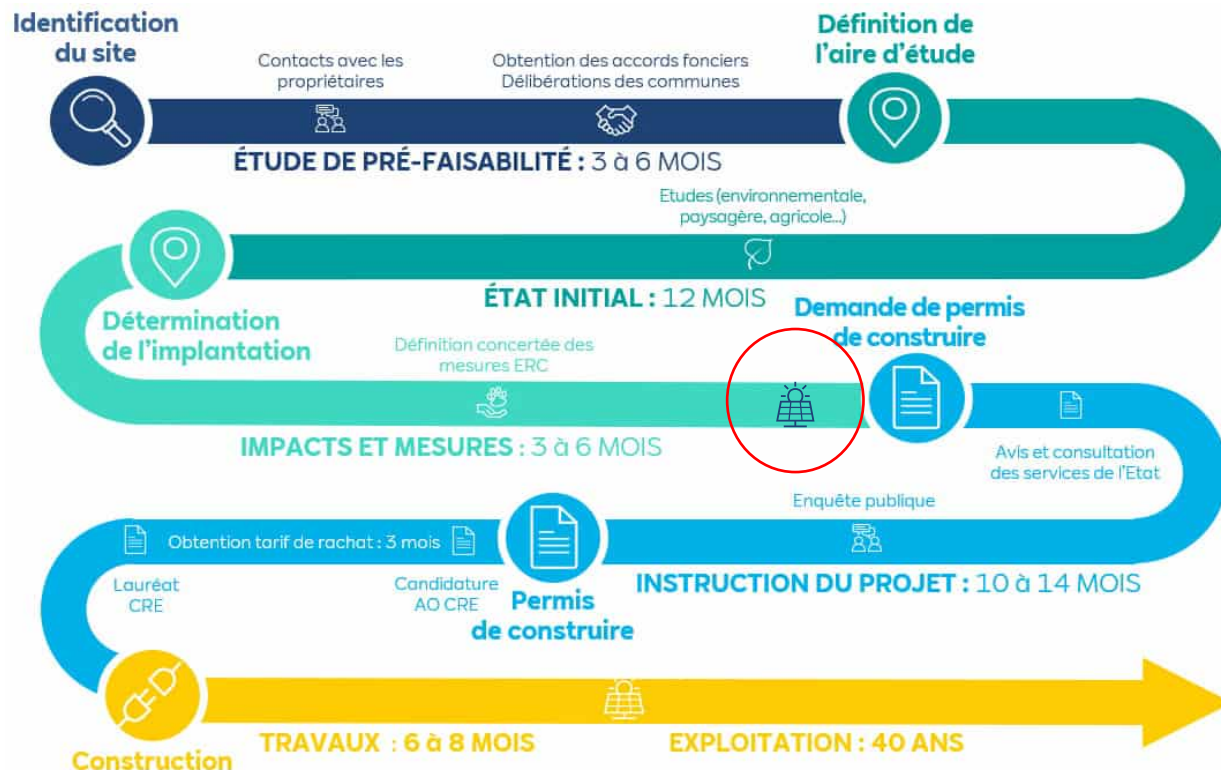
Caractéristiques	Projet SVER
Parcelle concernée	N°YA02
Surface cumulée de la ZIP	26,15 ha
Surface de projet	8,64ha
Puissance prévisionnelle	5,81 MWc
Durée d'exploitation	40 ans
Taux de couverture du sol	43%
Production électrique estimée	7 421 MWh/an
Equivalent en consommation électrique annuelle	2 700 foyers
Quantité de CO2 évitée	Environ 2 200 tonnes

Source : ADEME, Etude « Panel des Usages Electrodomestiques », calculs sur la base d'une consommation électrique annuelle moyenne de 4 792 kWh par foyer français (2,26 pers.)

Source : Sélectra Consulting « Emissions de CO2 par source d'énergie ».

Présentation du projet

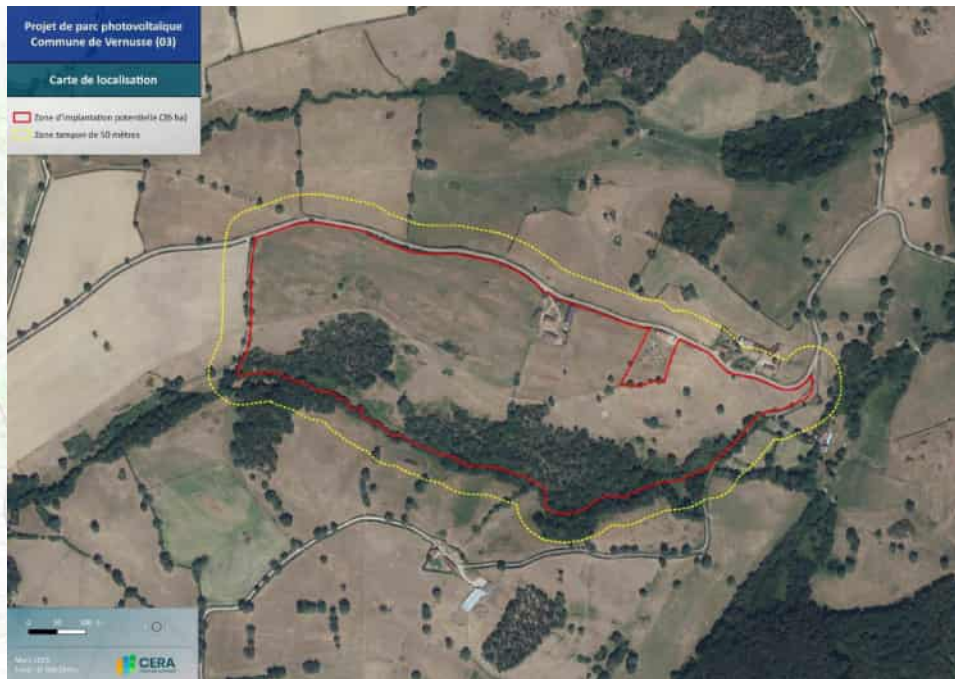
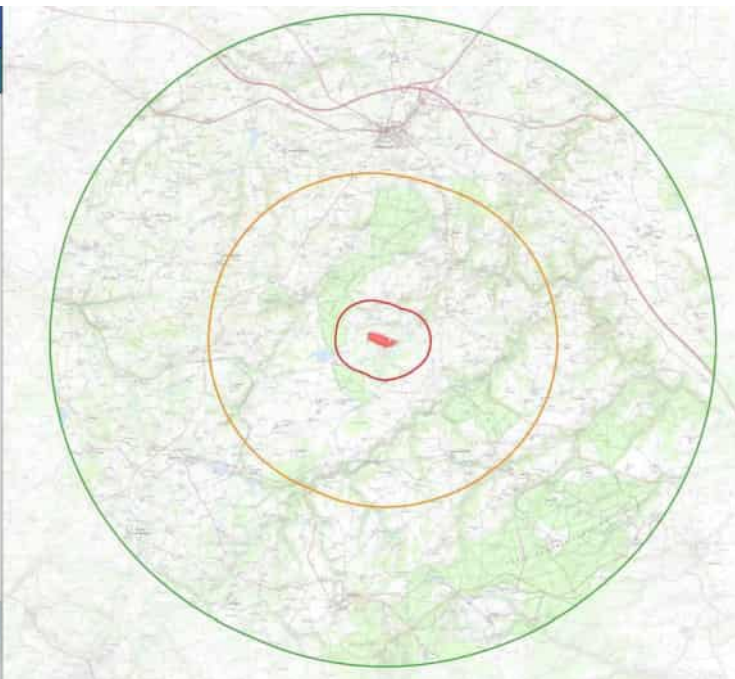
Situation géographique



3. Enjeux du projet

Enjeux du projet

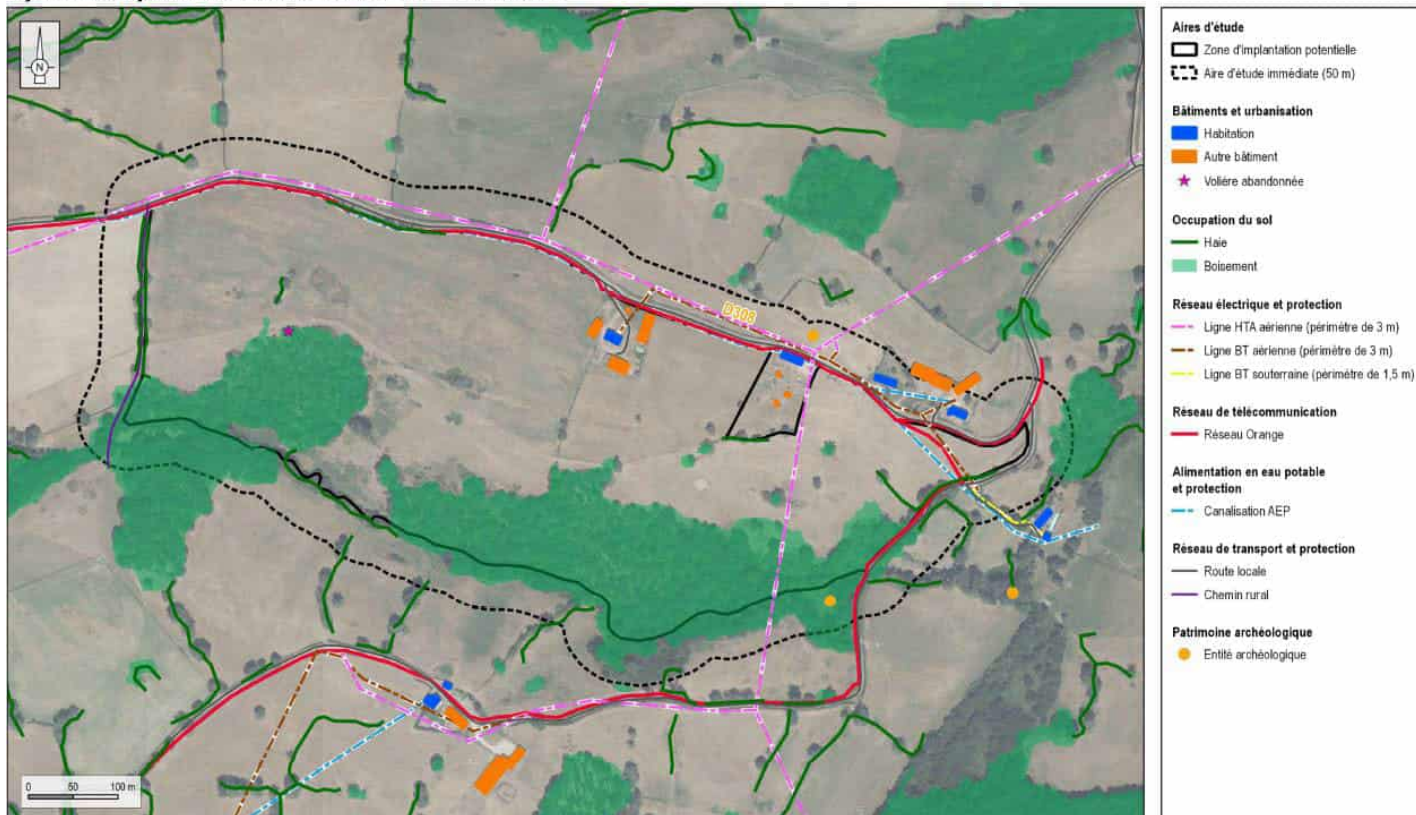
Aires d'études



Enjeux du projet

Enjeux du milieu humain

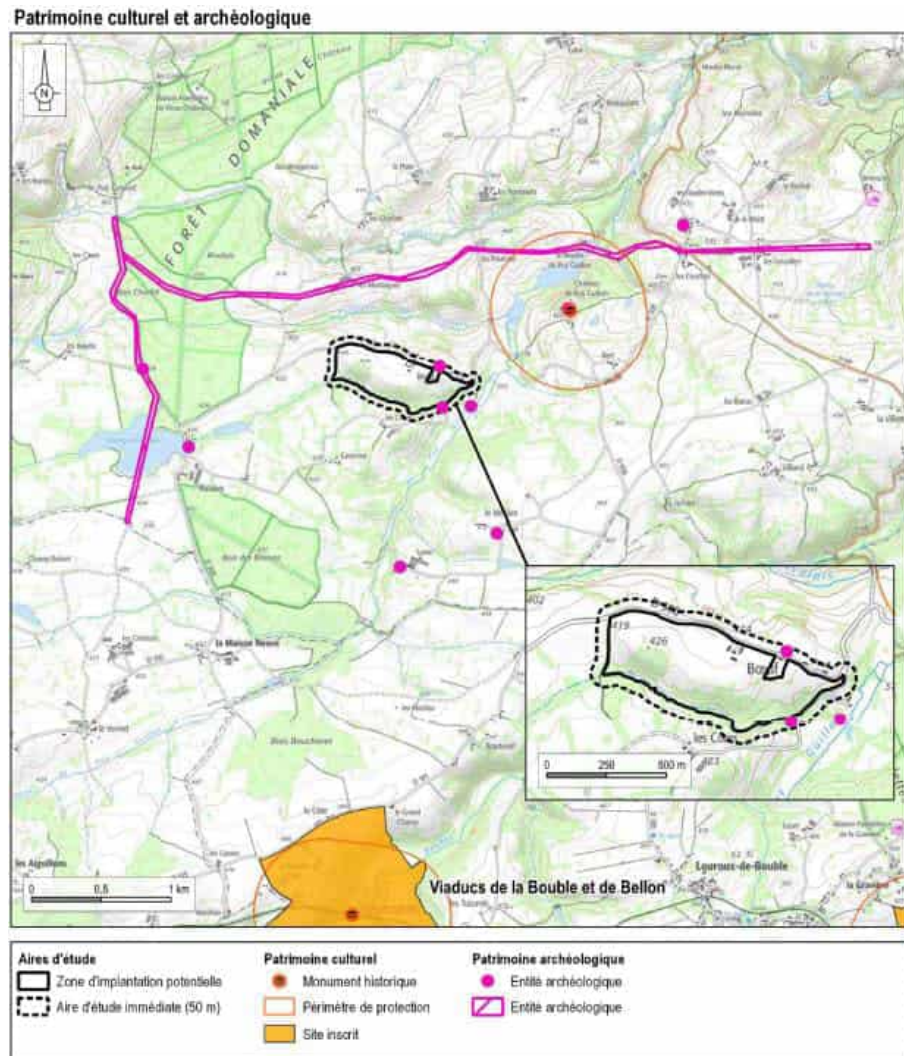
Synthèse des enjeux du milieu humain au sein de l'aire d'étude immédiate



Enjeux du projet

Enjeux patrimoniaux

- Présence d'enjeux patrimoniaux à proximité.
- L'enjeu paysager sera évalué et pris en compte dans la mise en place de la centrale. (Gestion des haies)

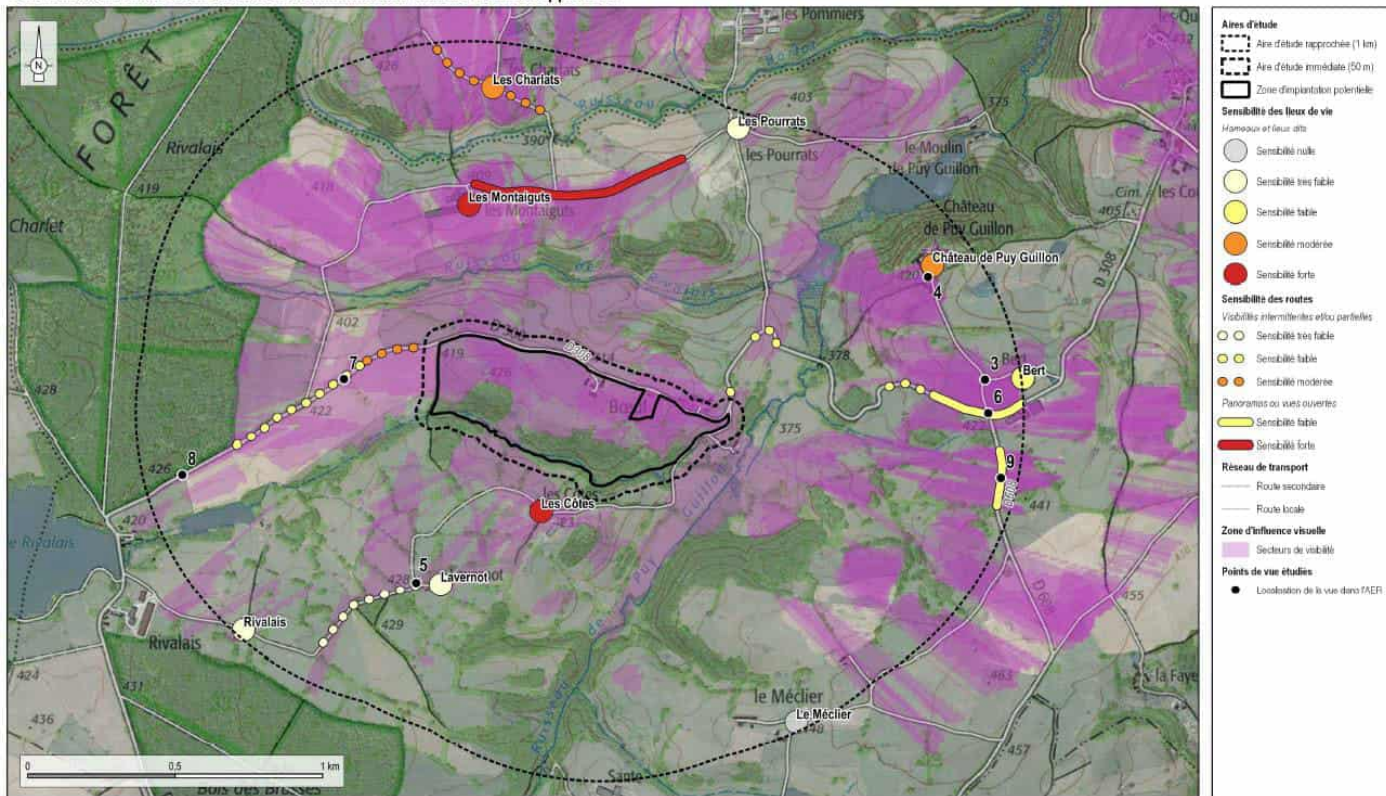


Enjeux du projet

Enjeux paysagers

- Covisibilité forte possible au niveau des Montaiguts et des Côtes.
- Covisibilité moyenne avec le Château du Puy Guillon.

Sensibilités des lieux de vie et axes de communication de l'aire d'étude rapprochée



Enjeux du projet

Enjeux paysagers



Enjeux du projet

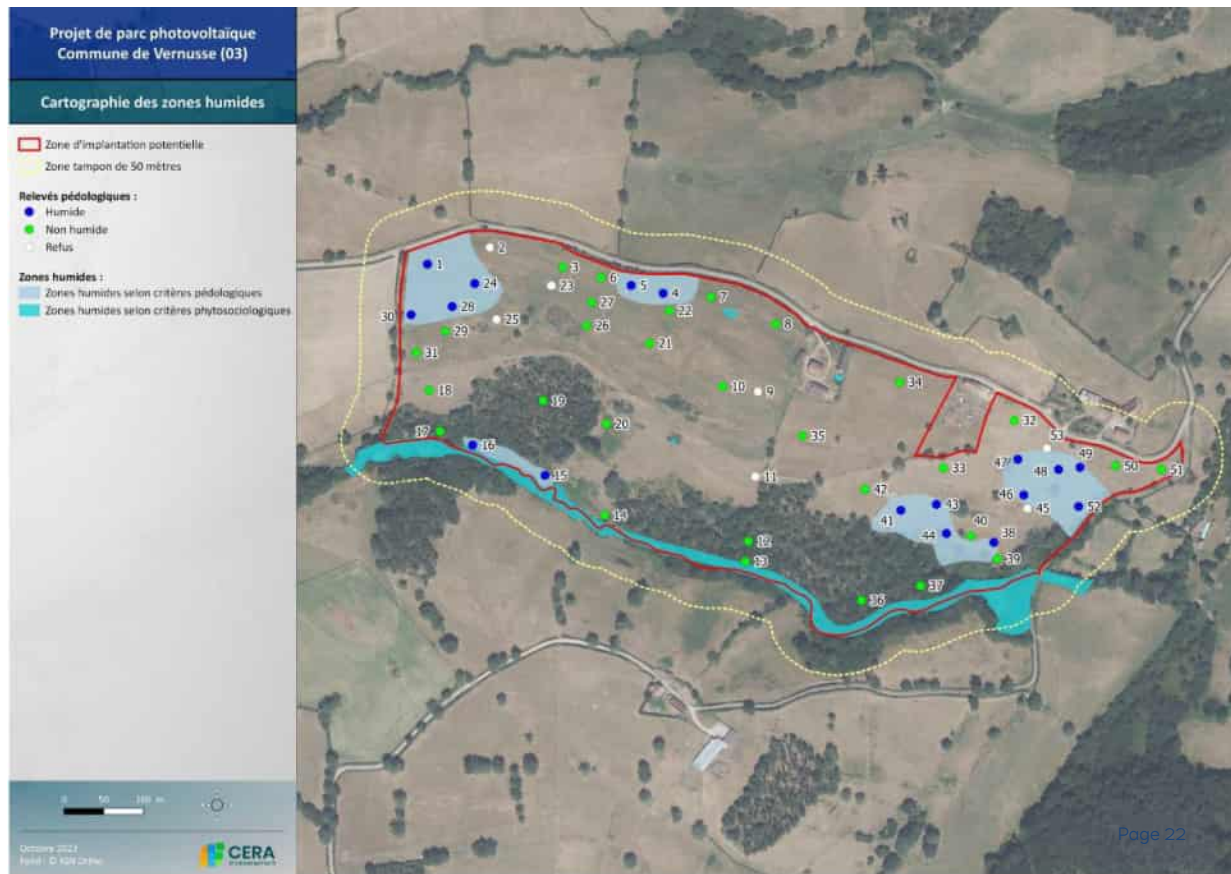
Enjeux paysagers



Enjeux du projet

Enjeux environnementaux

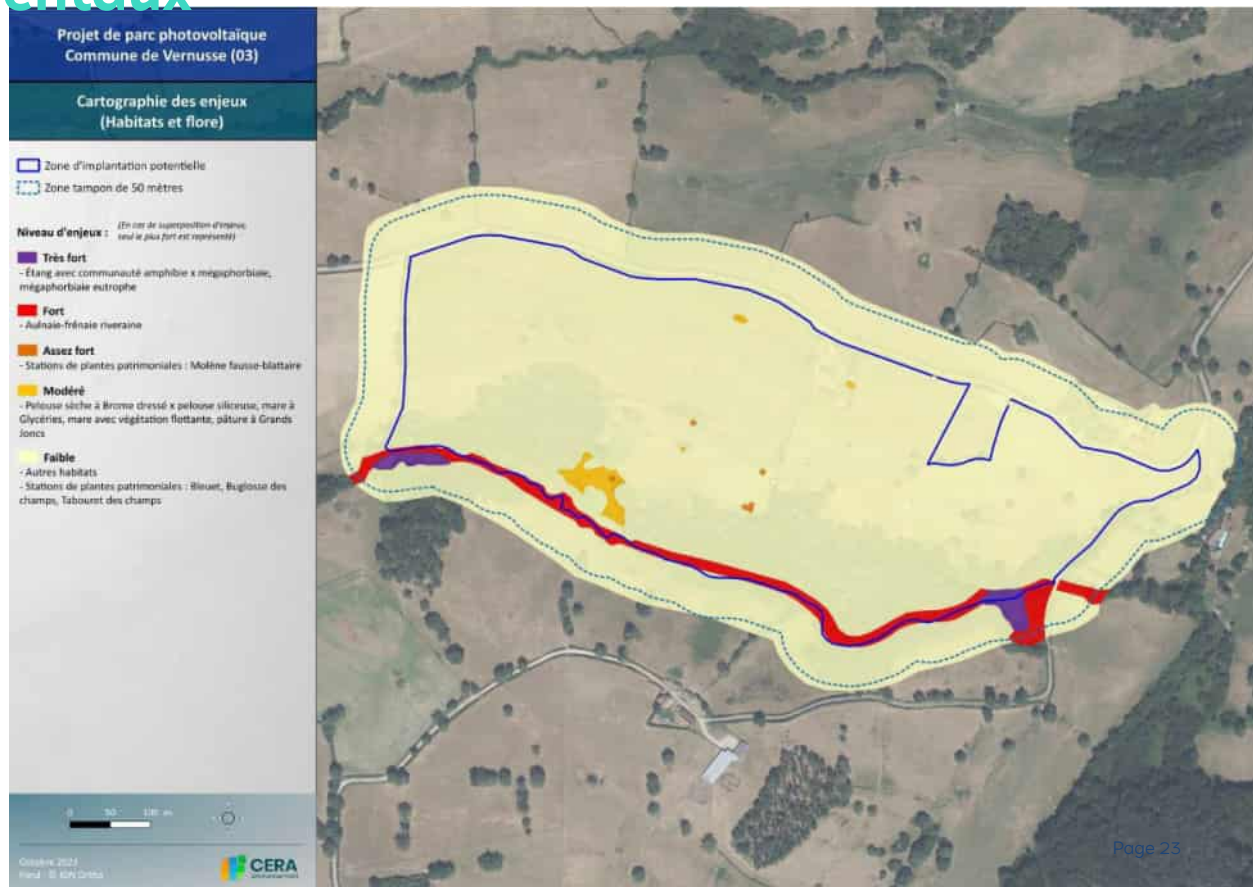
- Présence de zones humides pédologique et floristique.



Enjeux du projet

Enjeux environnementaux

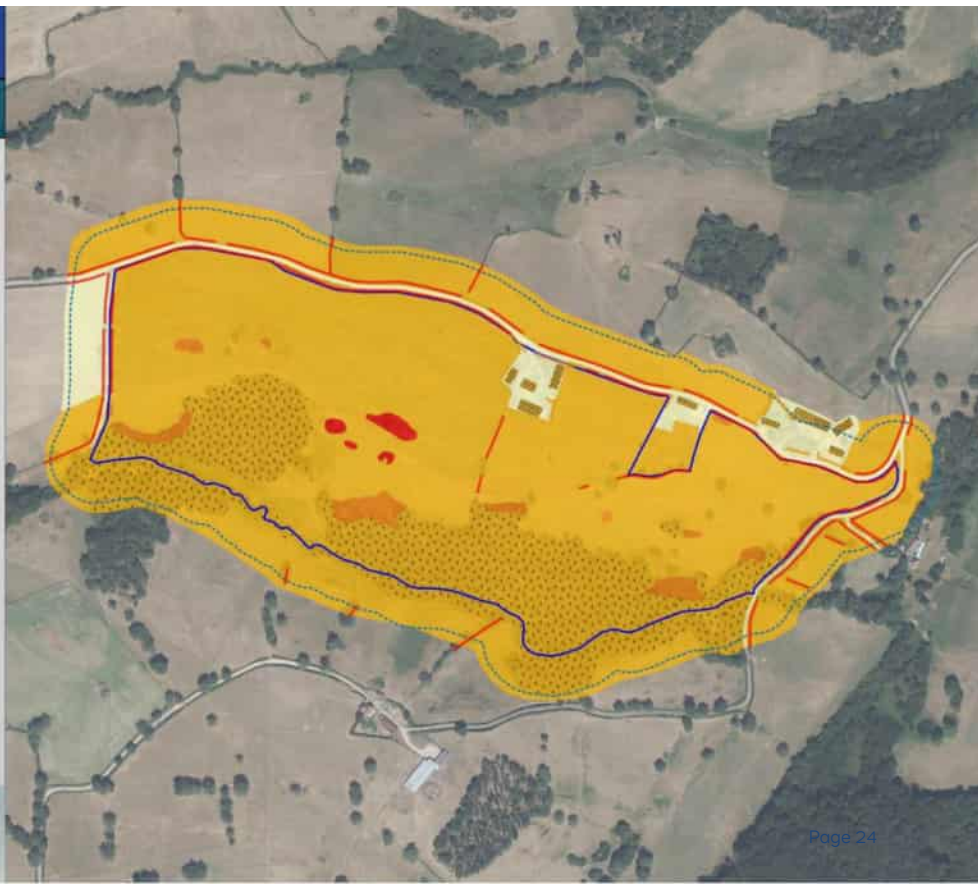
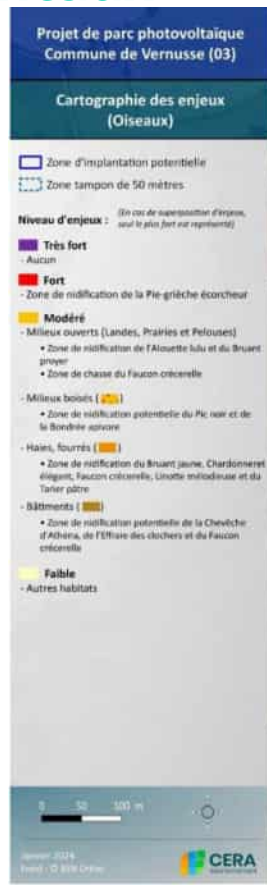
- Enjeux flore fort à très fort localisé au niveau du cours d'eau.



Enjeux du projet

Enjeux environnementaux

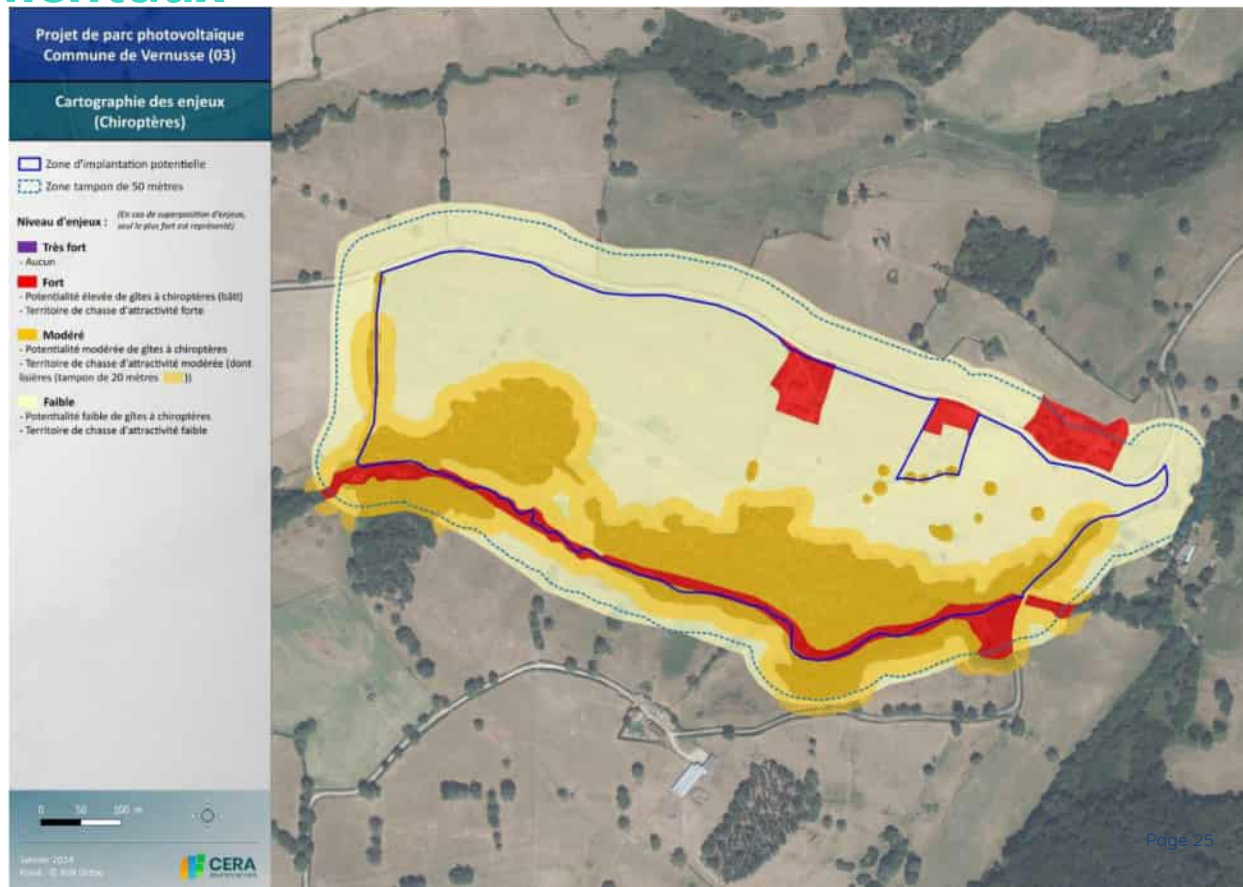
- Présence d'espèces à fort enjeux.
- Enjeux localisés au niveau des fourrées, des haies et des boisements



Enjeux du projet

Enjeux environnementaux

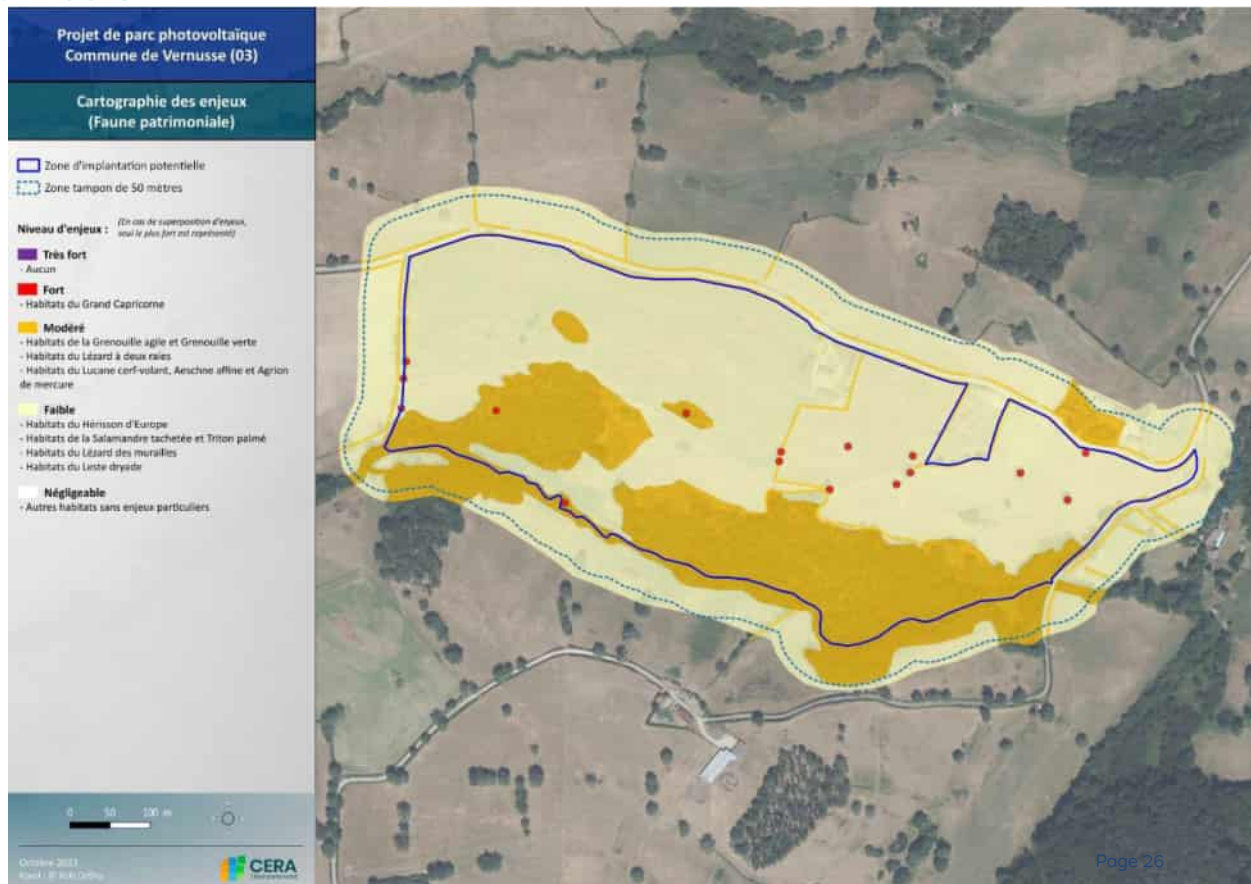
- Présence de forts enjeux chiroptères.
- Enjeux localisés au niveau des boisements et des bâtiments agricoles



Enjeux du projet

Enjeux environnementaux

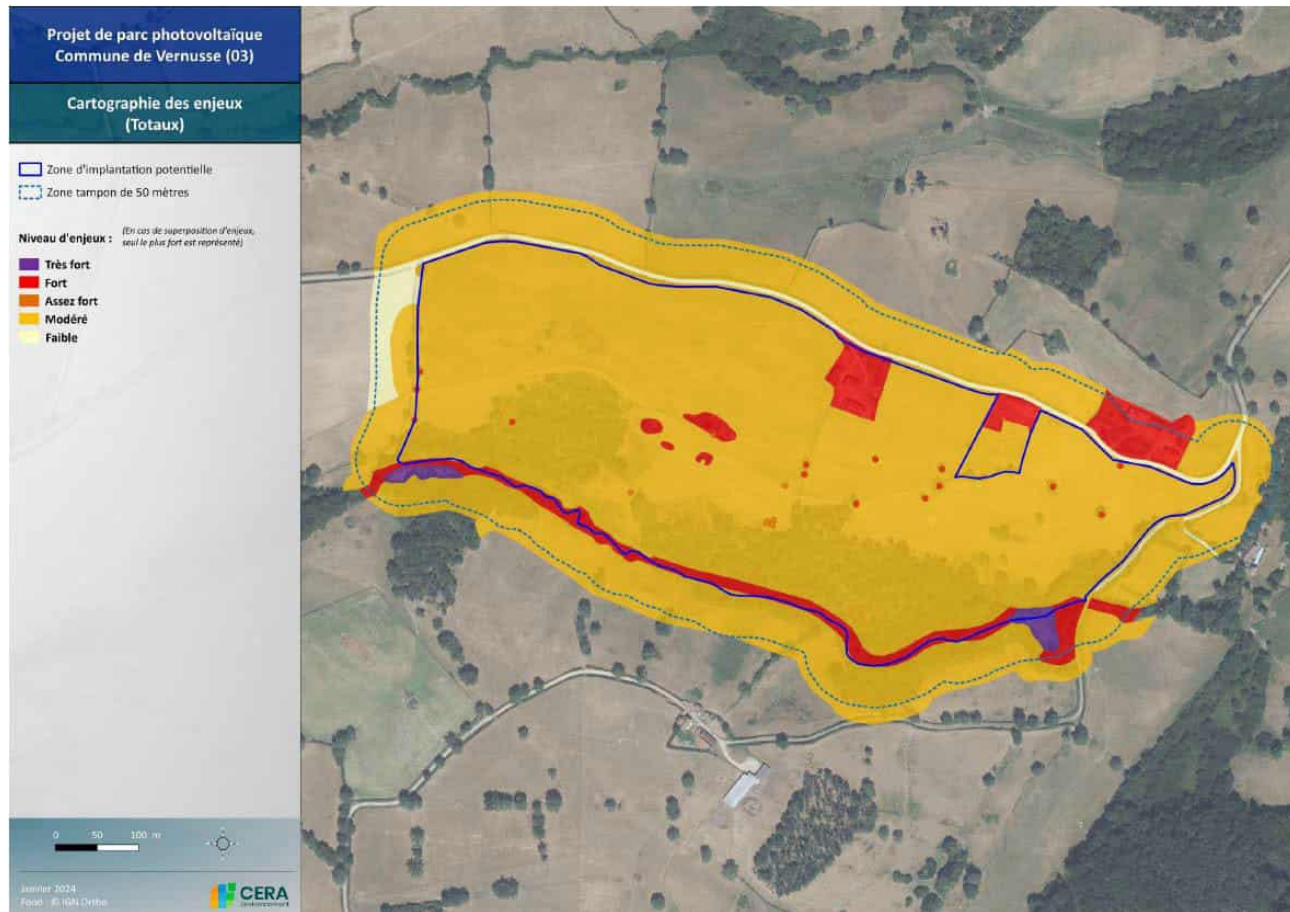
- Présence de forts enjeux faunistiques.
- Enjeux localisés au niveau de certains arbres précis. Un évitement des enjeux est envisagé.



Enjeux du projet

Enjeux environnementaux

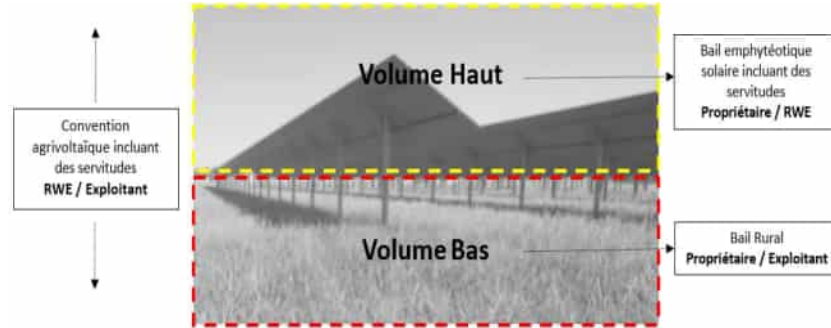
- Présence de forts enjeux au niveau des bâtiments agricoles (chiroptères).
- Enjeux localisés au niveau de certains arbres précis et de certaines zones favorables à la flore.
- Un évitement de ces enjeux est envisagé.



Enjeux du projet

Enjeux agricoles

- Mise en place d'un bail volumétrique et convention d'exploitation spécifique aux enjeux agricoles.

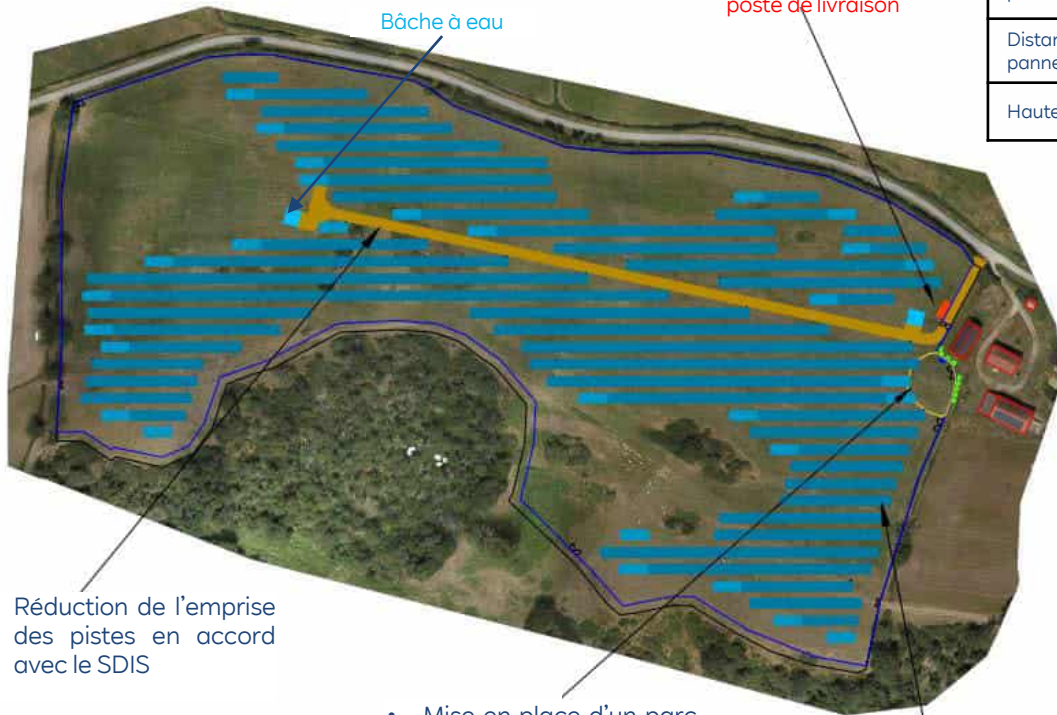


- Parcelle agricole temporairement non exploitée. Une fauche annuelle d'entretien était réalisée pour éviter un enrichissement de la parcelle.
- Rendement très faible sur la parcelle dû à la nature du sol (peu d'épaisseur de terre et roche affleurante).
- Le projet implanterait un pâturage ovin. La centrale agrivoltaïque présentera des infrastructures adaptées à l'exploitation agricole du site.**
- Réalisation d'une étude pédologique**

La culture de la prairie semble la plus adaptée à ces conditions pédo-climatiques: **faible profondeur de sol, faible RU sur le profil exploitable par les racines, topographie générale des parcelles, présence de la roche en surface limitant l'usage de certains matériels agricoles.** Le tonnage de production dépendra du niveau d'intensification de l'exploitant et de l'usage de la prairie: fauchage (foin) ou pâturage.

4. Design du projet

Design du projet



Transformateur/
poste de livraison

Bâche à eau

- Réduction de l'emprise des pistes en accord avec le SDIS

- Mise en place d'un parc de contention et d'un point d'eau

- Inter-rang de 5m pour permettre une mécanisation des parcelles et un bon ensoleillement de la flore

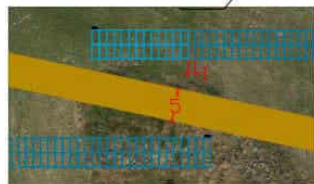
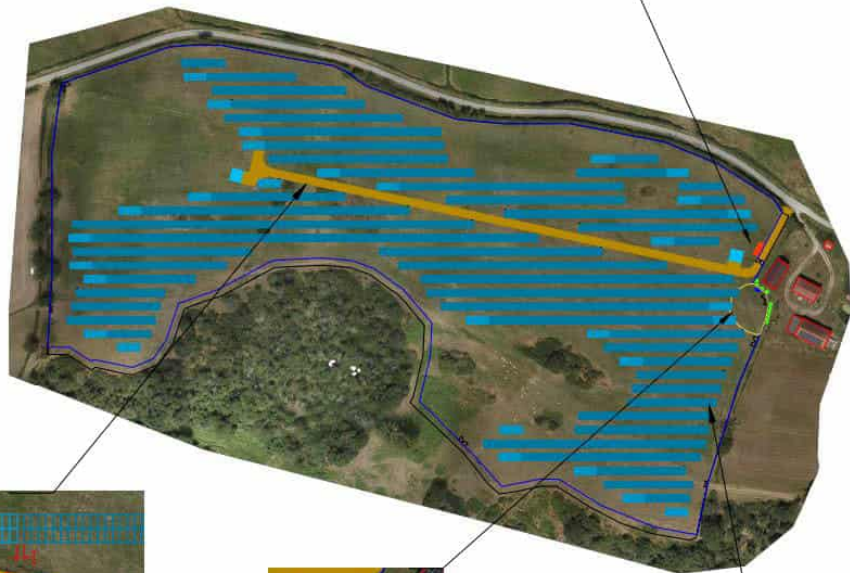
Caractéristiques	Design final
Puissance	5,81 MWc
Taux de couverture (surface projetée des panneaux sur la surface clôturée)	43 %
Distance entre les rangées (de bord à bord des panneaux)	5 m
Hauteur point bas des panneaux	1,2 m (en cours de modification)

- Echange avec l'exploitant pour aménager le parc. Les éléments du parc (portails, écartement panneaux, parc de contentions, points d'eau, etc.) ont tous été discutés avec l'exploitant afin de répondre à ses enjeux agricoles.
- Evitement des zones à fort enjeux environnementaux (zone humide, flore, faune)
- Mise en place de portails pour faciliter le transit entre les parcelles
- Eloignement des infrastructures aux boisements.
- Réduction du taux de couverture des panneaux.

	Clôture
	Portail d'entrée (4m - 6m de large)
	Piste interne (5m de large, 1.1m de rayon de courbure)
	Citerne incendie (60 m3)
	Poste de transformation et livraison
	Aire d'aspiration (32 m2)
	Table photovoltaïque
	Haie paysagère plantée par RWE
	Aire de contention
	Point d'eau



Design du projet



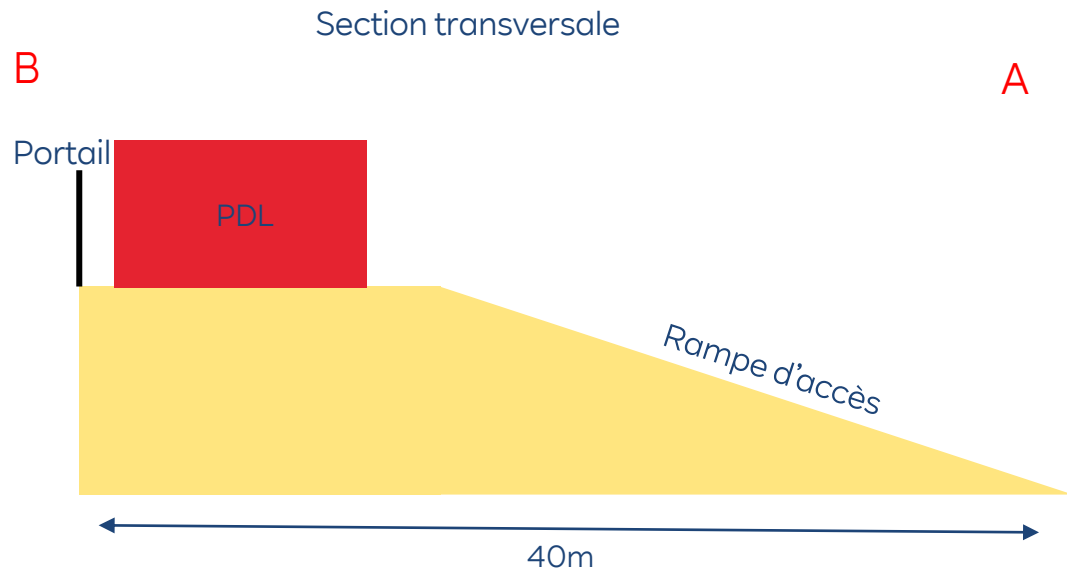
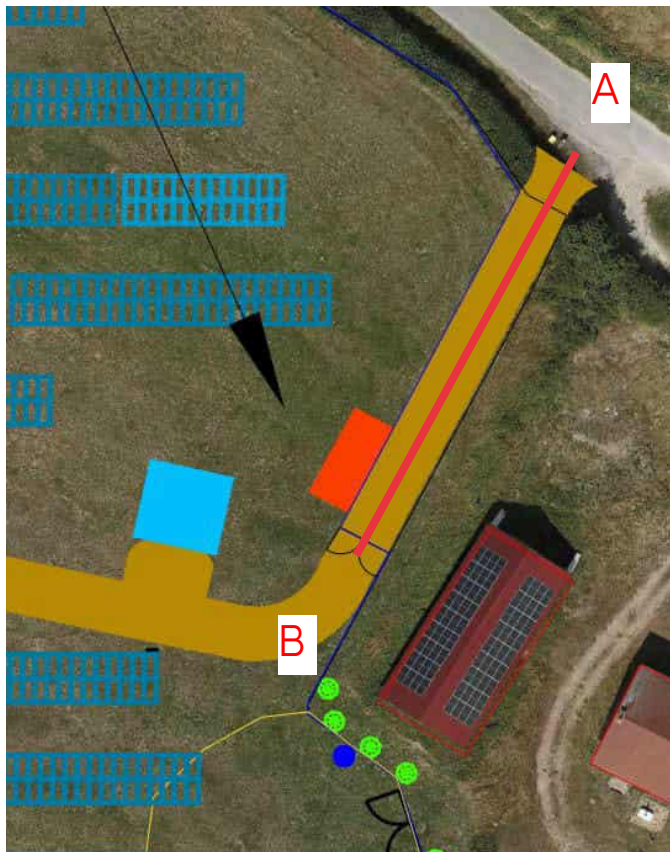
	Clture
	Portail d'entrde (4m - 6m de large)
	Piste interne (5m de large, 1.1m de rayon de courbure)
	Citerne incendie (60 m3)
	Poste de transformation et livraison
	Aire d'aspiration (52 m2)
	Table photovoltaique
	Haie paysagère plantée par RWE
	Aire de contention
	Point d'eau

Section transversale:



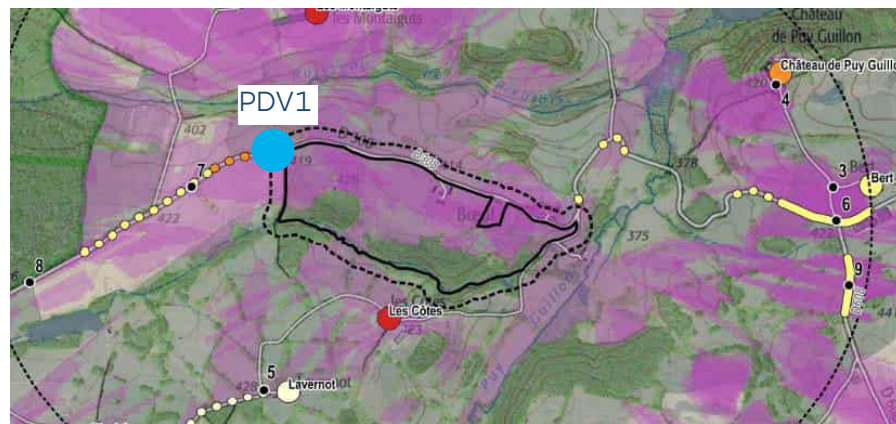
Hauteur bas de panneaux
en cours de modification

Design du projet



- Mise en place d'une rampe d'accès en accord avec le SDIS et le service des voiries départementales.

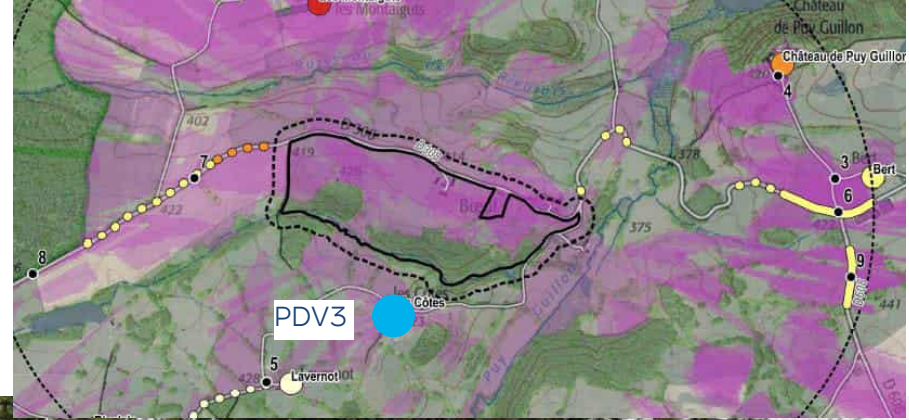
Design du projet



Design du projet



Design du projet



Design du projet

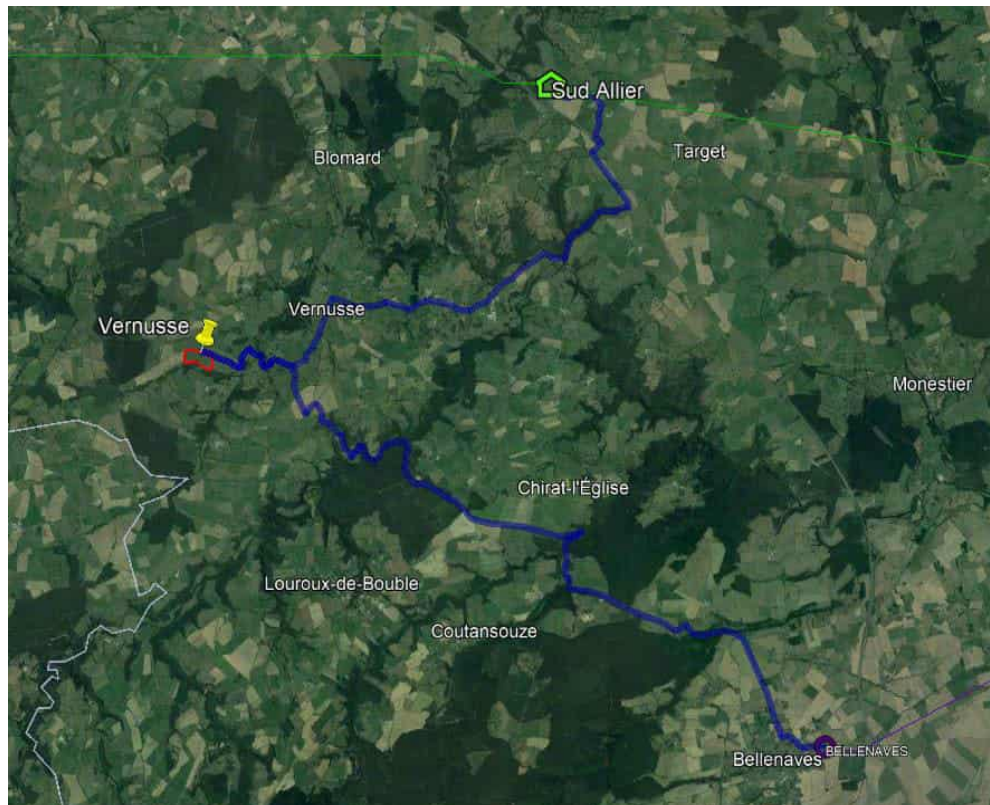


5. Raccordement

Raccordement

Options envisagées

- Poste source de SUD ALLIER (40MW) au titre du S3RENR. Poste source en création. (12km)
- PS de BELLENAVES (19MW) au titre du S3RENR. (17km)
- Raccordement en piquage. <5MWc
- Quote-Part unitaire actualisée 41,11 k€/MW



6. Retombées économiques

Retombées économiques pour votre territoire

Retombées fiscales le projet agrivoltaïque (estimation)



Retombées fiscales issues de la taxe d'aménagement (année 1), la taxe foncière et l'IFER*

Collectivité	Revenu par an	Revenu sur 40 ans
Vernusse	3 800 € (année 1 à 20) + 6 700 de taxe d'aménagement année 1 8 540 € (à partir de l'année 21 à 40)	235 500 €
Communauté de commune	8460 € (année 1 à 20) 20 290 € (à partir de l'année 21 à 40)	575 000 €
Département	5 370 € (année 2 à 20) 12 470 € (à partir de l'année 21 à 40)	359 600 €

* IFER = Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

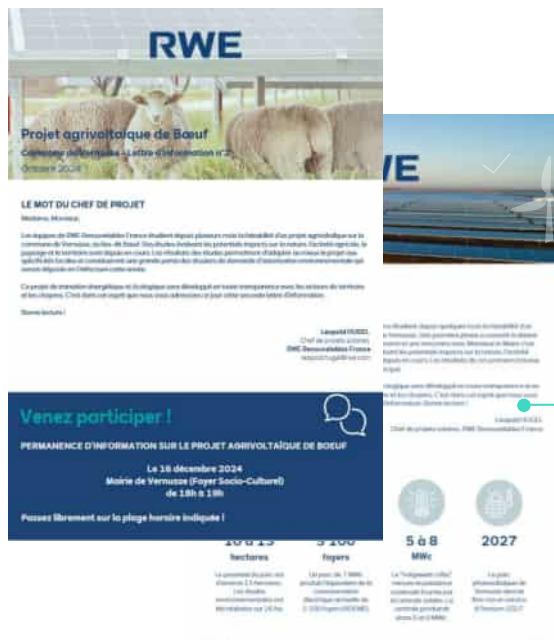
Tarif 2024 : 3,479/kWac pour les centrales mises en service à compter de 2021 pour les 20 premières années, puis 8,360 e/kWac

7. Démarche de concertation

Démarche de concertation

Les actions entreprises

Supports de communication papiers :



Objectif :
Communication transparente à chaque étape du projet

Lettres d'information

Rencontre terrain et évènementiel :

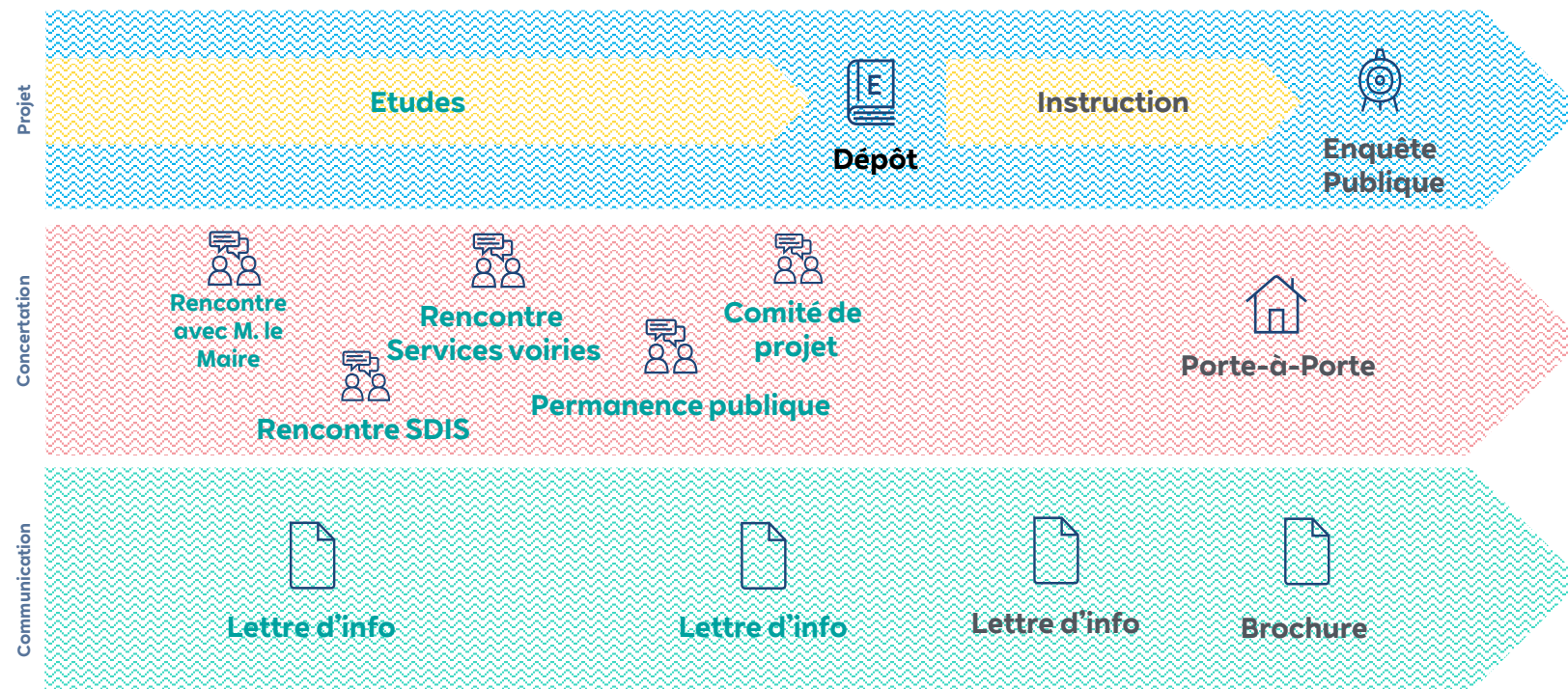
Permanences publiques



Objectif :
Concertation mobilisatrice pour **co-construire** le projet

Démarche de concertation

Calendrier



Merci pour votre attention.

Lundi 16 décembre 2024

[illegible]